



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, EUROPEEN ET LOCAL .....	4
Perspectives économiques pour 2025 .....	4
Etat de la situation financière des collectivités locales : bilan et perspectives.....	5
LES ELEMENTS ISSUS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025 .....	7
LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE .....	9
Rétrospective depuis le début du mandat .....	9
Projection du Compte Administratif de la commune au 13/12/2024 .....	22
LA PPI 2024-2026 ACTUALISE .....	24
Perspectives pour la section de fonctionnement.....	26
Perspectives pour la section d'investissement .....	28
Les ratios financiers des grands équilibres.....	30
Eléments du budget prévisionnel 2025.....	33
BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL PUBLIC : ANALYSE ET PERSPECTIVES .....	34

## INTRODUCTION

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va notamment porter sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville.

Le DOB se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget de la ville, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires. En son absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente les politiques publiques menées par la collectivité, leurs financements, ainsi que des éléments d'explication des choix proposés au vote lors de l'adoption du budget. Les dépenses et les recettes sont évaluées à partir de l'analyse des comptes 2024 non définitifs à ce stade ainsi que de la Loi de Finances pour 2025.

Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait objet d'une publication. Il est obligatoirement transmis aux communes membres pour les EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants.

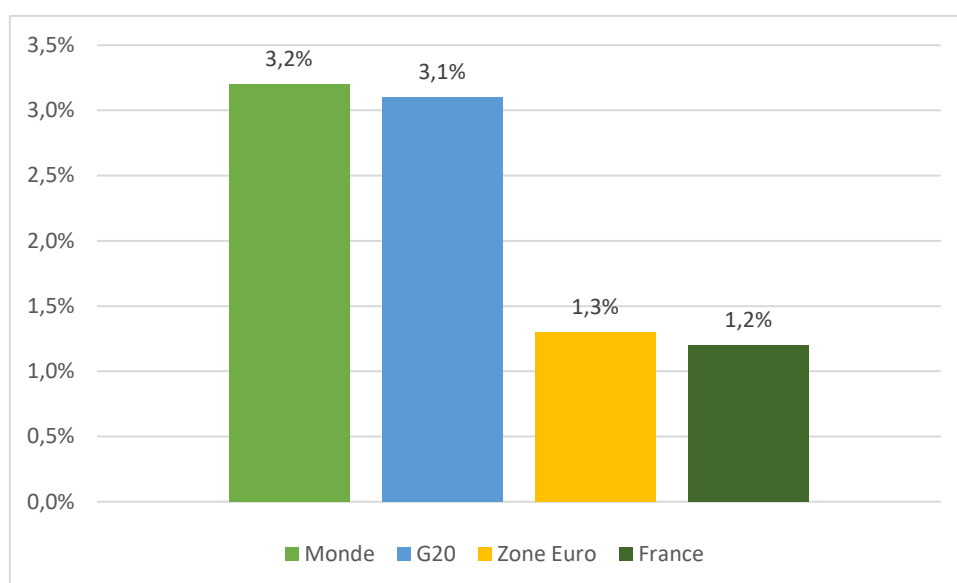
# LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, EUROPEEN ET LOCAL

## Perspectives économiques pour 2025

La croissance devrait se stabiliser à un niveau comparable à 2024, tant au niveau mondial que des pays développés. A l'échelle mondiale, la croissance a retrouvé son niveau pré-covid.

### **Prévisions de croissance économique pour 2025**

(Source : OCDE - septembre 2024)



Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques, l'OCDE met en exergue le recul de l'inflation au niveau mondial, qui devrait passer de 5,4% en 2024 à 3,3% en 2025 dans les pays du G20.

Concernant la zone euro, en septembre les prix à la consommation avaient progressé de 2,4% sur un an selon l'OCDE. Ce chiffre est en nette diminution pour la seconde année consécutive (-6 points par rapport à 2022 et -3 points par rapport à 2023). Cette inflation devrait continuer de diminuer de manière plus mesurée en 2025 pour atteindre les 2,1% en 2025.

En effet, on assiste à un recul de l'inflation voir à une faible déflation sur les produits alimentaires et énergétiques.

Dans ce contexte, les banques centrales européenne et nord-américaine ont diminué leurs taux directeurs dans la seconde partie de l'année 2024, après une année 2023 marqué par des taux hauts. Une poursuite de cet assouplissement monétaire est anticipée pour 2025, ce qui devrait soutenir l'activité économique.

Soutenue par un rebond de la demande intérieure (provoquée par le reflux de l'inflation) mais aussi extérieure (la demande mondiale devrait connaître une hausse de 3,6%) la croissance devrait se stabiliser en France à 1,2% en 2025, après 1,1% en 2024.

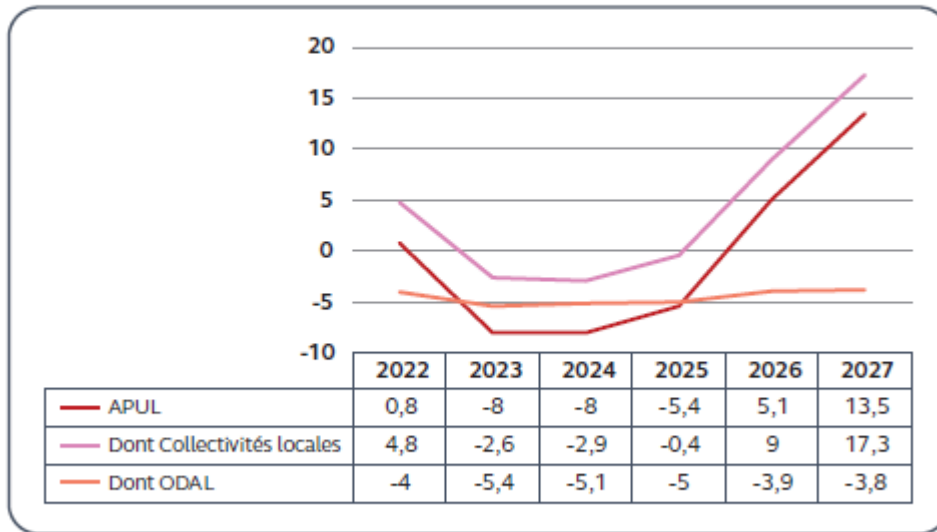
### **Etat de la situation financière des collectivités locales : bilan et perspectives**

La Cour des comptes constate la poursuite de la dégradation des finances des collectivités territoriales qui a lieu depuis 2023, avec des dépenses particulièrement dynamiques. Cette dynamique concerne tant le fonctionnement que l'investissement. En fonctionnement (+5,4% alors que l'inflation serait de seulement 2,5%), sont particulièrement concernés la masse salariale (+5,8%), et les dépenses sociales (+7,9%). En investissement (+13,1%) cela s'explique par le cycle préélectoral.

En recettes, la fiscalité connaît elle aussi une bonne dynamique (+4,7%) du fait notamment de la revalorisation des bases sur l'inflation. Pour autant, **les recettes de TVA** (pour ce qui est des départements et des EPCI) connaissent une dynamique inférieure à l'inflation (+1,9%), de même que **les dotations de l'Etat** (+0,7%). Les recettes de **droits de mutation à titre onéreux** sont en chute libre (-20,2%).

Cette situation se traduit par un déficit global. Le solde prévisionnel pour 2024 des collectivités territoriales, qui était déjà fixé à -2,9 Mds par la loi de finances pour 2024, devrait être encore inférieur de 0,5Mds, soit un déficit de 3,4Mds. Pour 2025, l'objectif de solde est de -0,4Mds, ce qui peut être considéré comme un objectif assez ambitieux.

**Objectif de solde des administrations publiques locales en comptabilité nationale  
(2022-2027, en Md€)**



Source : LPFP 2023-2027

Les chiffres 2024 sur l'endettement des collectivités ne sont pas encore connus et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une analyse. En 2023, l'encours de dette des collectivités a augmenté de seulement 1,1% pour la deuxième année consécutive, soit un niveau bien inférieur à l'inflation.

On peut rappeler que la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 prévoit une diminution de la dette locale rapportée au PIB, objectif qui est pour l'instant tenu.

## LES ELEMENTS ISSUS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025

Le Projet de loi de finances pour 2025 est établi sur la base des prévisions macro-économiques suivantes :

- Une croissance économique de 1,1%,
- Une inflation anticipée à 1,8%,
- Un objectif de déficit public à 5,4% du PIB.

Les anticipations de croissance et d'inflation sont assez réalistes par rapport aux prévisions avancées tant par l'OCDE que par la Banque de France. La réduction de plus d'un point PIB du déficit implique quant à elle un effort très important sur les finances publiques.

La trajectoire financière présentée dans le PLF 2025 est bien différente de celle proposée il y a un an. Elle est marquée pour une nette dégradation des prévisions : augmentation de la dette publique rapportée au PIB, déficits publics plus importants que prévus et supérieurs à 3% du PIB jusqu'en 2029.

### Trajectoire des finances publiques : solde et niveau de dette

En % du PIB	2024	2025	2026	2027
Déficit public (% du PIB)	- 6,1	- 5.4	- 4.6	- 4.0
Dette publique (% du PIB)	112.9	115,5	115,9	116,5

Le PLF 2025 comporte un effort important de diminution du déficit public, après le dérapage de l'exercice 2024. Selon le gouvernement, cet effort serait porté pour deux tiers par une diminution des dépenses publiques, et pour un tiers par une hausse des prélèvements obligatoires.

La diminution des dépenses publiques (32Mds) sera portée pour moitié par l'Etat, pour tiers par les dépenses de sécurité sociale, et pour le reste par les collectivités.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont notamment les suivantes :

- Augmentation des cotisations employeurs CNRACL (2,7Mds),
- Provision sur les grosses collectivités (3Mds),
- Gel du reversement de TVA (Départements et EPCI) (1,2Mds)

La hausse des prélèvements portera notamment sur les grandes entreprises, les foyers à hauts revenus, et les consommateurs d'électricité.

Les bases cadastrales sur lesquelles sont calculées les taxes foncières seront

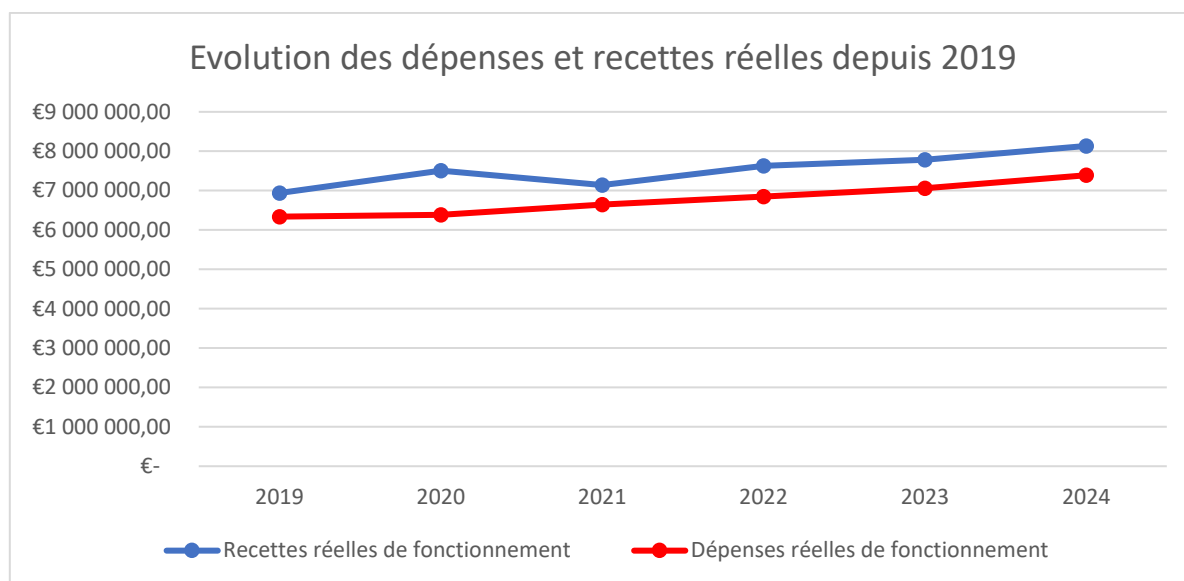
revalorisées de 1,7%, après des hausses importantes en 2023 et 2024. A taux constant, cela augmentera d'autant les recettes de fiscalité pour les collectivités concernées.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en euro courants, ce qui compte tenu de l'inflation signifie une diminution en réalité.

Le fonds d'accélération écologique dans les territoires va voir son enveloppe diminuée de moitié, puisqu'il sera de 1,2Mds contre 2,5 au PLF 2024. Cette diminution constitue un obstacle réel à la poursuite des politiques locales de lutte contre le réchauffement climatique.

## LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

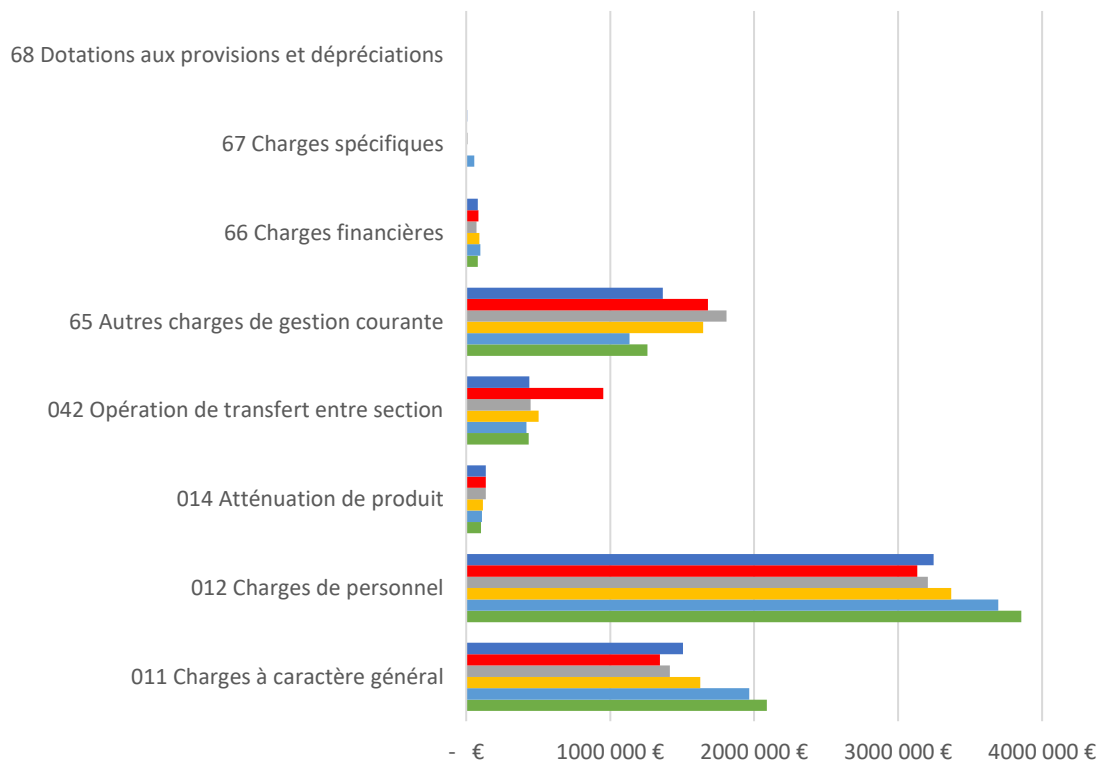
### Rétrospective depuis le début du mandat



Après la période 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, et la période 2022-2023 marquée par une inflation forte, l'année 2024 a ouvert une nouvelle période d'incertitude, du fait de l'instabilité politique nationale.

### **Les dépenses de fonctionnement**

## Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitres



	011 Charges à caractère général	012 Charges de personnel	014 Atténuation de produit	042 Opération de transfert entre section	65 Autres charges de gestion courante	66 Charges financières	67 Charges spécifiques	68 Dotations aux provisions et dépréciations
■ 2019	1505 930 €	3245 859 €	135 157 €	437 731 €	1365 224 €	79 944 €	7 182 €	- €
■ 2020	1345 392 €	3132 701 €	135 660 €	951 752 €	1679 702 €	84 293 €	3 270 €	- €
■ 2021	1414 539 €	3206 046 €	137 240 €	448 405 €	1808 051 €	70 771 €	10 510 €	- €
■ 2022	1626 484 €	3368 475 €	116 987 €	502 067 €	1646 636 €	92 607 €	1 024 €	- €
■ 2023	1965 913 €	3694 500 €	109 509 €	419 152 €	1134 939 €	97 367 €	55 340 €	- €
■ 2024	2088 006 €	3856 632 €	102 769 €	433 081 €	1259 665 €	80 494 €	524 €	1 708 €

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

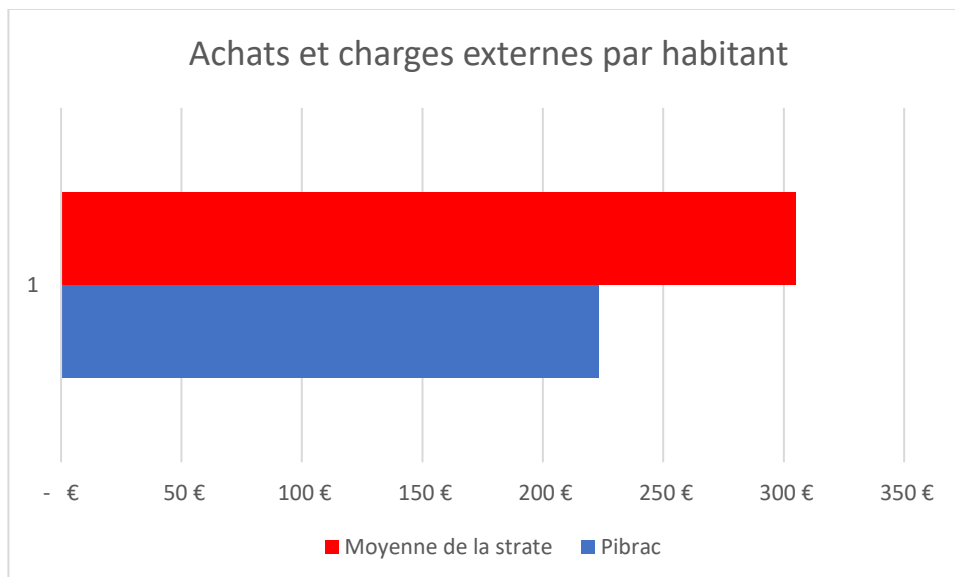
**Des charges de fonctionnement maîtrisées depuis 2019 au prix d'un effort soutenu sur l'ensemble des postes de dépense : hors inflation les charges de gestion (chapitres 011-012 et 65) sont contenues sur la période (progression des charges de 17.78% contre 14.93% pour l'inflation cumulée)**

**Le chapitre 011 se caractérise par une augmentation des charges à caractère général.**

Les dépenses du chapitre 011 augmentent sous l'effet cumulé des crises successives (sanitaire, instabilité géopolitique -guerre en Ukraine et au Proche-Orient, crise de l'énergie).

Sont particulièrement concernés les dépenses de contrats de prestation de service et notamment le périscolaire, les dépenses d'entretien des espaces verts, et dans une moindre mesure les dépenses d'assurance, les dépenses de réparation de véhicules et biens mobiliers, ainsi que les frais de contentieux.

Les efforts consentis par les services sur toute cette période placent néanmoins notre collectivité très en dessous de la moyenne des communes de taille comparable, **223€/habitant en 2023 contre 305€/habitant.**



Le passage des dépenses liées aux ALAE du chapitre 65 vers le chapitre 011 gonfle mécaniquement l'augmentation des dépenses sur ce chapitre entre les exercices 2022 et 2023, cette augmentation étant compensée dans le même temps par une diminution du chapitre 65.

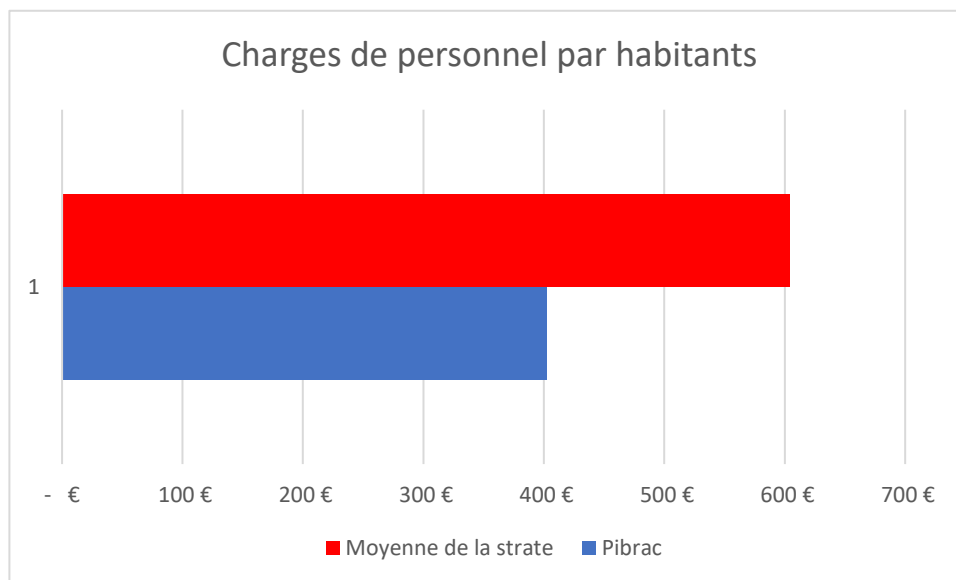
**Les charges de personnel (chapitre 012) maîtrisées sur la période mais fortement impactées par les mesures imposées par l'Etat.**

La masse salariale augmente de 4% une fois neutralisée l'inflation, ce qui correspond plus ou moins à la croissance démographique de la commune sur la même période.

Cette maîtrise de la masse salariale s'est faite en ayant un moindre recours aux agents contractuels et aux intervenants extérieurs, et malgré un certain nombre de mesures décidées au niveau national (augmentations du point d'indice en 2022 et 2023, augmentation de cinq points de toutes les grilles indiciaires en 2024...). En tenant compte également du coût salarial de la tenue des élections législatives de juillet 2024, qui n'avait pas pu être prévue.

Plusieurs postes ont été créés, et il a été préféré de garder la gestion des activités en régie à chaque fois que cela permettait de réaliser des économies par rapport à une externalisation.

Les dépenses salariales de la collectivité restent modestes, avec 402€/habitant en 2023 contre 604€/habitant pour la moyenne des communes de taille comparable. De même ces dépenses représentent moins de la moitié des dépenses de fonctionnement de la collectivité contre 57% pour la moyenne de la strate.



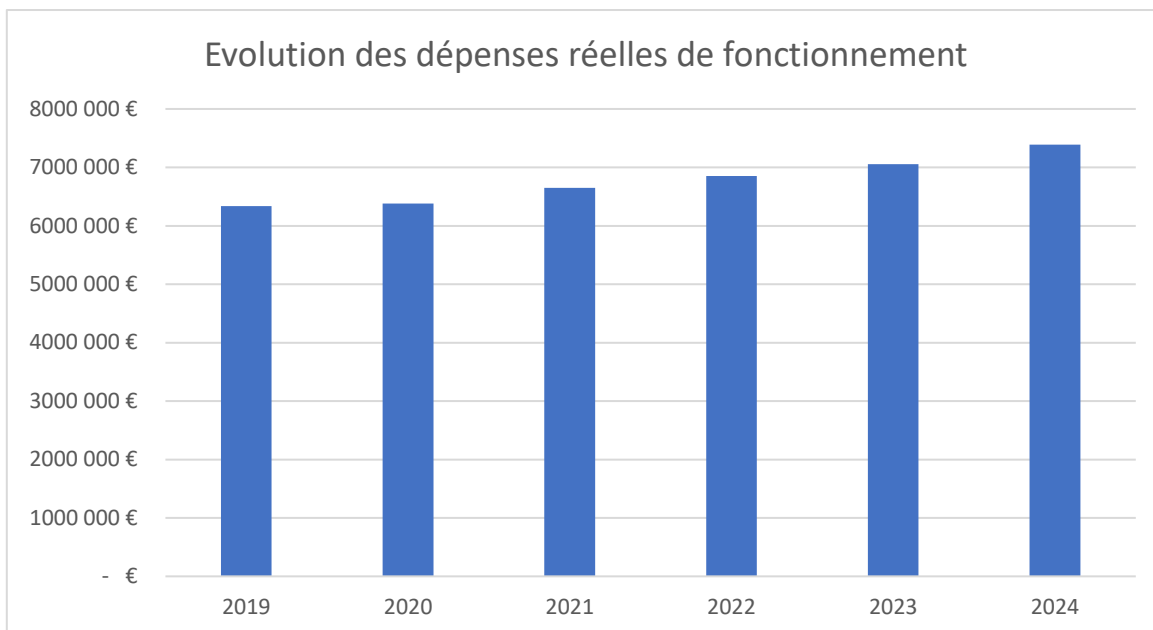
**Le chapitre 65 connaît une légère hausse en 2024, après un recul important en 2023.**

La municipalité poursuit son soutien aux associations avec le maintien des subventions à hauteur de 174 k€, de même que le soutien en nature ; prêt de salles, mise à disposition de matériel...

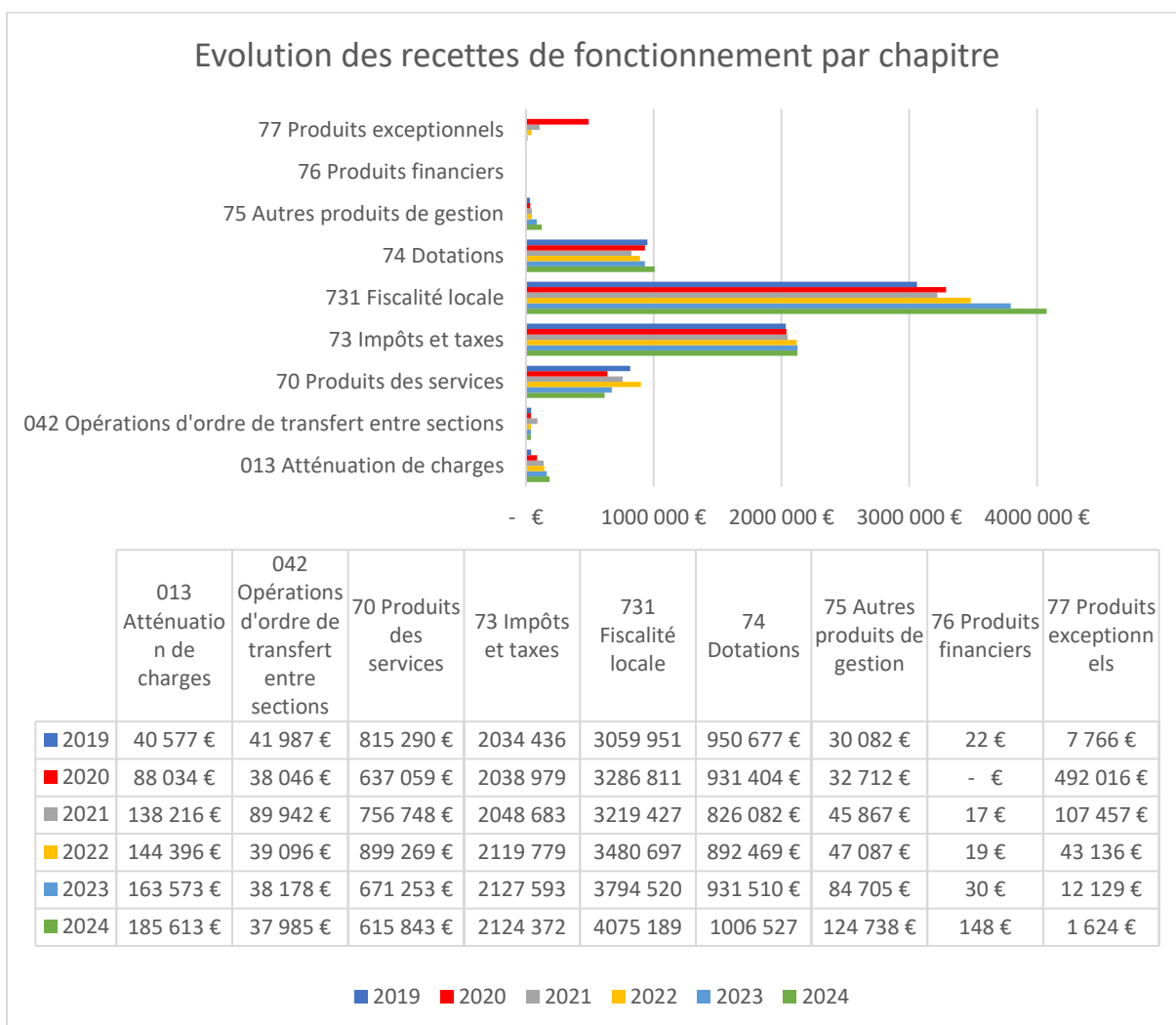
La subvention versée au CCAS est maintenue, et celle versée à l’ECP a été diminuée de 15k€ en 2024 par rapport à 2023.

La subvention versée à l’OGEC de la salle est en hausse (+20k€), de même que les participations au SDEHG (+19k€ suite aux opérations d’investissement décidées par la commune) et au syndicat mixte de Bouconne (+15k€ du fait de l’augmentation du nombre de journées/enfants).

Entre 2021 et 2022, les dépenses ont été diminuées artificiellement, puisqu’avant cette période charnière la CAF versait des subventions, que la commune reversait ensuite à ses prestataires pour les activités périscolaires. Depuis 2022, ces subventions de fonctionnement sont versées directement par la CAF aux prestataires.



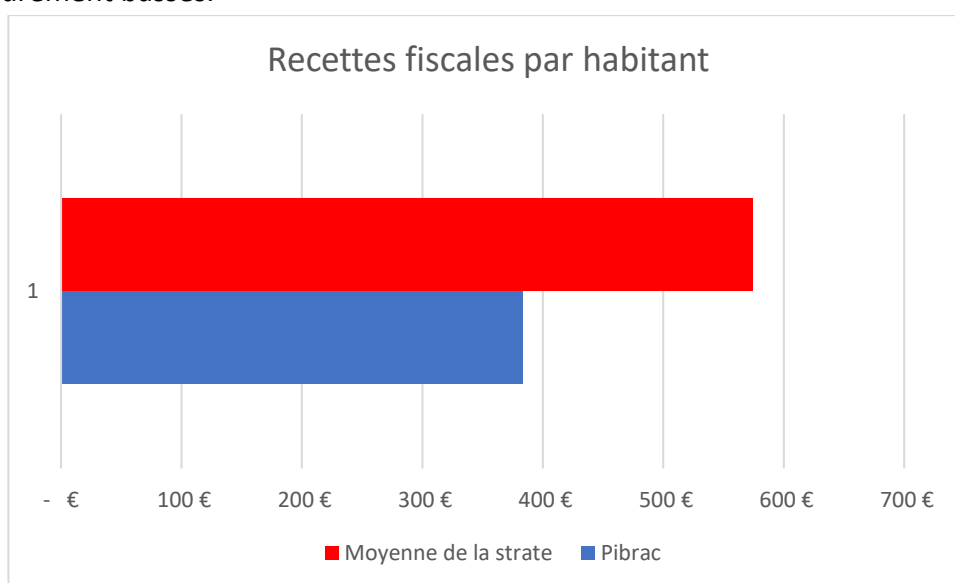
## Les recettes de fonctionnement



*NB : La distinction entre chapitres 73 et 731 pour les exercices en nomenclature M14 est virtuelle, afin d'aider à la comparaison avec les exercices en nomenclature M57.*

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 1.2M€ depuis 2019. L'augmentation du taux de la taxe foncière en 2023 et notamment la croissance des bases en 2022 et 2023 ont contribué partiellement au rattrapage de l'inflation sur la période (17.33% contre 17.79%).

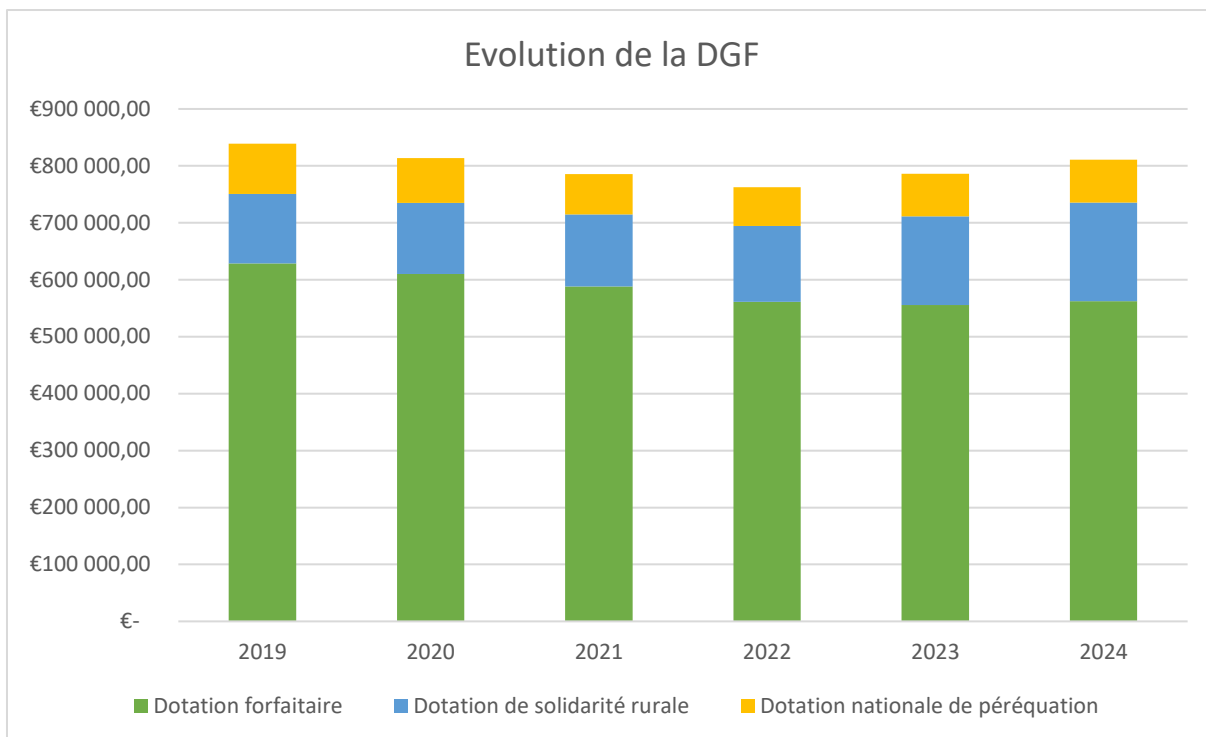
Néanmoins les recettes fiscales de la collectivité sont très modestes au regard de la moyenne de la strate : 383€/habitant contre 574€/habitant, du fait de bases fiscales démesurément basses.



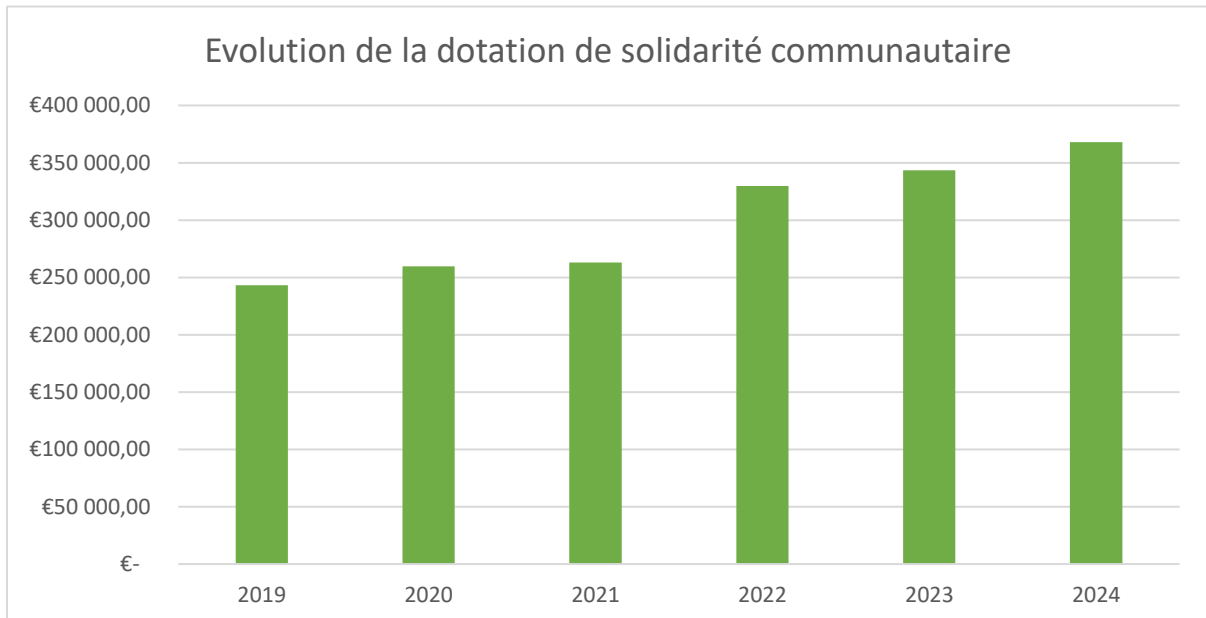
Les recettes des impôts et taxes augmentent régulièrement puisque les bases cadastrales sur lesquelles elles sont établies suivent plus ou moins le niveau de l'inflation. De plus l'augmentation de 5% des taux d'imposition en 2023 a permis d'augmenter ces recettes.

Sur la période la DGF est en recul ; en 2024 son montant retrouve celui de 2020.

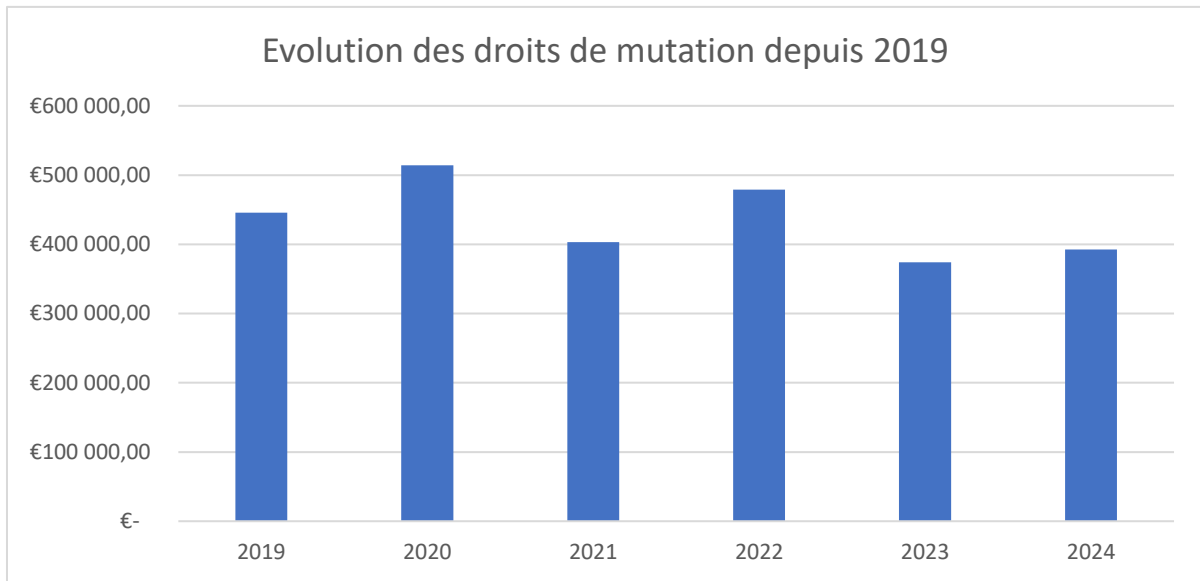
En effet nous observons depuis 2022 une légère hausse qui s'explique pour un tiers par la dynamique démographique de la commune (cette hausse concerne la part forfaitaire de la DGF), et pour les deux autres tiers par un effort financier de l'Etat (cette hausse concerne principalement les parts dites d'aménagement, à savoir la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation). Globalement cette hausse correspondant approximativement au niveau de l'inflation.



La dotation de solidarité communautaire connaît une dynamique positive de l'ordre de 30% en tenant compte de l'inflation ; l'attribution de compensation reste constante sur la période.



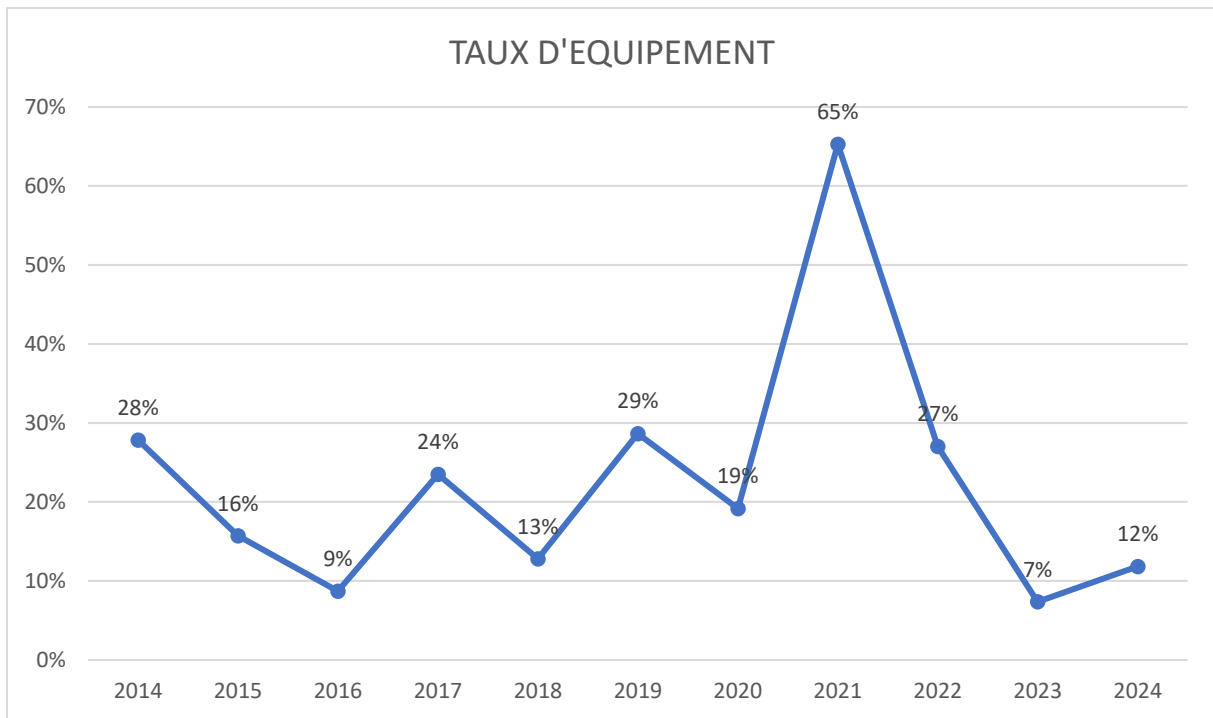
En 2024, le montant des droits de mutation, en dents de scie sur la période, est inférieur au niveau de 2019.



### Les dépenses d'investissement

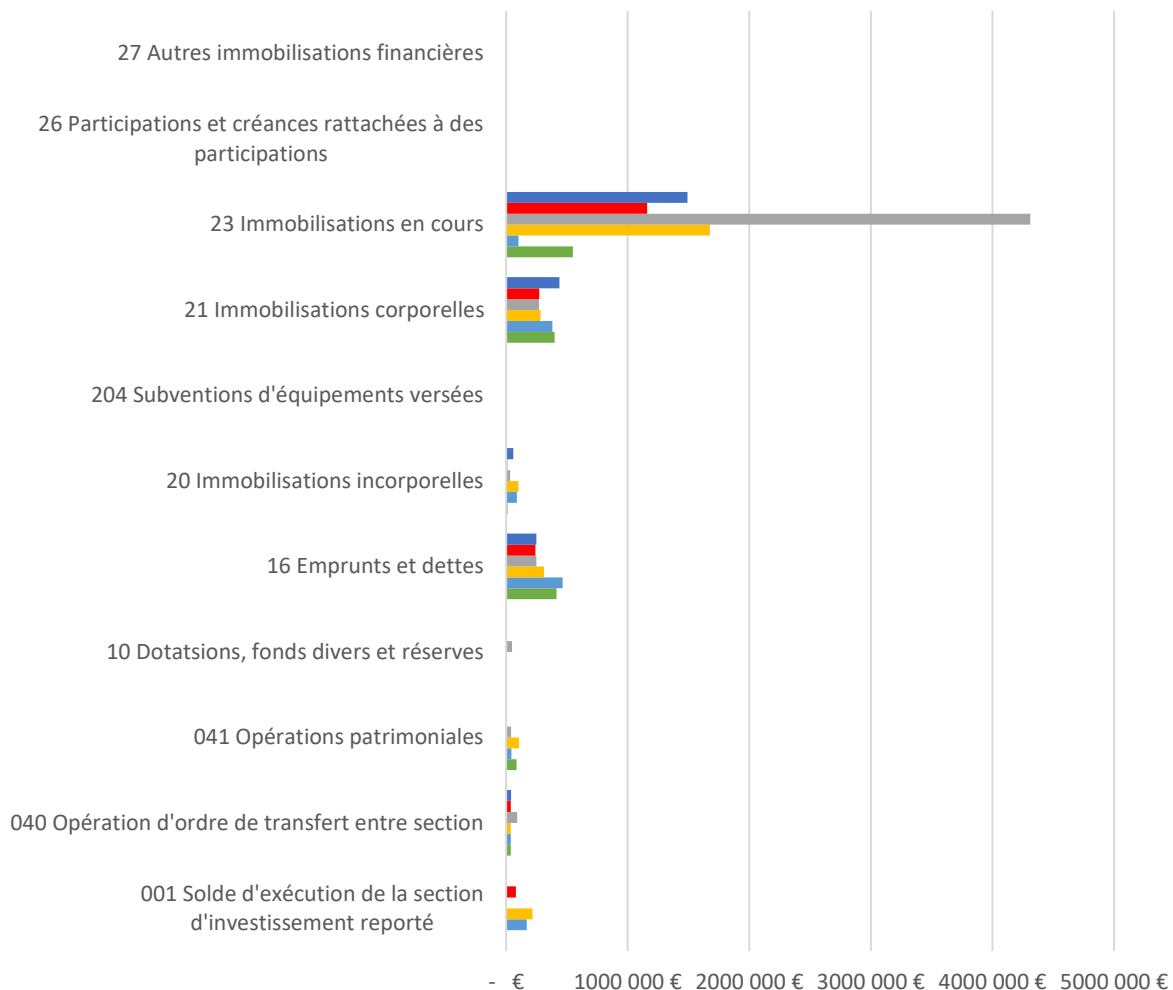
- Les opérations d'investissement : le taux d'équipement

Le taux d'équipement se calcule en divisant les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, par les recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'introduire la notion de sommes investies par rapport aux richesses propres disponibles. Le taux d'équipement moyen de la strate est de 25.7% en 2022. Nous pouvons constater que ce taux, après une nette diminution, connaît un léger rebond en 2024.



- Les dépenses d'investissement : les évolutions 2019-2024

## Evolution des dépenses d'investissement par chapitre



	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	040 Opération d'ordre de transfert entre section	041 Opérations patrimoniales	10 Dotations, fonds divers et réserves	16 Emprunts et dettes	20 Immobilisations incorporelles	204 Subventions d'équipements versées	21 Immobilisations corporelles	23 Immobilisations en cours	26 Participations et créances rattachées à des participations	27 Autres immobilisations financières
■ 2019	- €	41 987	- €	- €	247 559	59 027	- €	437 143	1492 50	- €	- €
■ 2020	80 837	38 046	- €	- €	241 117	8 723 €	- €	271 292	1159 53	- €	- €
■ 2021	- €	89 942	41 545	48 252	248 822	32 972	- €	270 061	4312 01	- €	- €
■ 2022	217 735	39 096	107 280	- €	313 072	101 795	- €	282 859	1676 34	- €	- €
■ 2023	170 415	38 178	43 046	- €	465 423	88 523	1 512 €	381 281	101 383	- €	1 000 €
■ 2024	5 528 €	37 985	86 016	- €	413 974	13 004	- €	398 873	547 633	2 536 €	- €

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

Depuis 2021, la majorité des dépenses d'investissements ont été imputées à la construction de la nouvelle école élémentaire Maurice Fonvieille. Cependant, la municipalité

ROB – Conseil municipal du 4 mars 2025

a poursuivi son programme d'investissement sur la période 2020/2024, en terme : de renouvellement du parc informatique, construction d'une ferme maraîchère, équipements du service de la PM, achat d'équipements techniques, réhabilitation d'équipements sportifs, plantations d'arbres, achat de foncier, achat de véhicules électriques, remplacement du camion de la cantine...

A noter également la mise en œuvre du budget participatif à hauteur de 12 000€. Ce budget a été alloué, suite aux votes des Pibracaises et Pibracais, à différents projets tels que des boîtes à livre, un affût d'observation des animaux, des plantations d'arbres...

#### Evolution de la dette

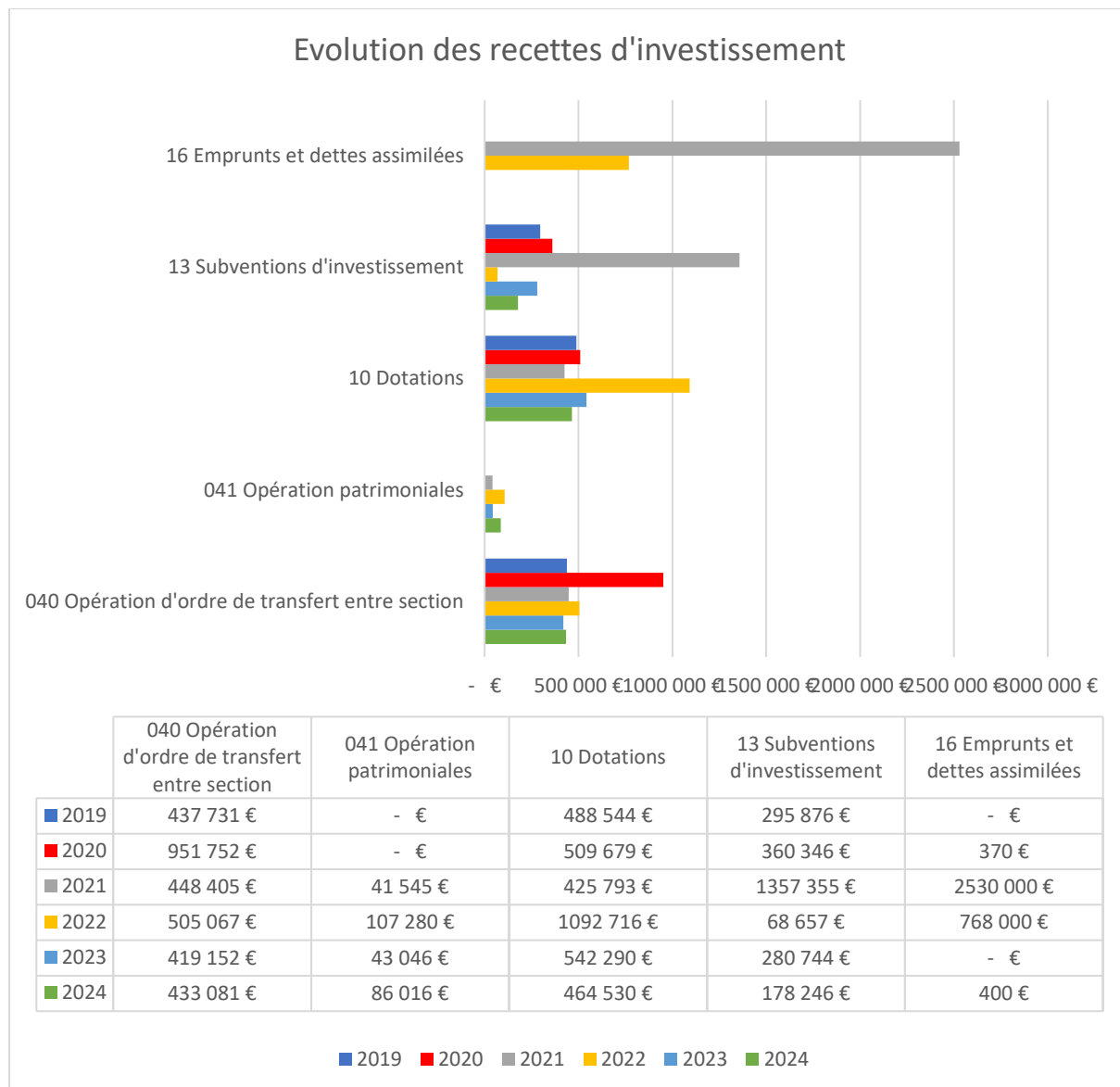
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	335 441.22 €	87 268.61 €	248 172.61 €	0.00 €	0.00 €	3 017 485.82 €
2020	321 263.45 €	80 146.13 €	241 117.32 €	0.00 €	0.00 €	2 769 313.21 €
2021	323 569.66 €	72 891.55 €	250 678.11 €	0.00 €	0.00 €	2 528 195.89 €
2022	462 510.84 €	93 361.06 €	369 149.78 €	0.00 €	0.00 €	4 807 517.78 €
2023	496 983.61 €	89 494.70 €	407 488.91 €	0.00 €	0.00 €	5 206 368.00 €
2024	494 899.78 €	80 926.14 €	413 973.64 €	0.00 €	0.00 €	4 798 879.09 €
2025	473 252.98 €	71 582.35 €	401 670.63 €	0.00 €	0.00 €	4 384 905.45 €
2026	470 564.85 €	62 945.89 €	407 618.96 €	0.00 €	0.00 €	3 983 234.82 €

La municipalité a contracté des emprunts à hauteur de 2 500 000 € en 2021 et 768 000€ en 2022 afin d'absorber les besoins de financement pour la construction de l'école. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2024.

Au cours de cette même période (2020-2024) nous aurons simultanément procédé à un désendettement à hauteur de 1 682 408€ qui permettra de consolider notre capacité future à investir.

En 2026, le capital restant dû sera de 3 983k€, alors que le total des emprunts souscrits sur le mandat aura été de 3 268k€, correspondant à un projet impulsé sous le mandat précédent.

### Les recettes d'investissement



Les amortissements (040) sont relativement stables par rapport aux exercices précédents.

Les cessions de biens pour 141 000€ n'ont pas pu avoir lieu en 2024, et seront partiellement reportées en 2025.

En 2024, la commune a reçu 178 245,68€ de subventions correspondant à des projets aboutis ou en cours : ferme maraichère et nouvelle école. Par ailleurs d'autres subventions

d'investissement ont été accordées, à hauteur de 229 579,76€ pour le projet de ferme maraichère, et de 12 800€ pour la mise en conformité des alarmes PPMS des écoles.

Le reversement de FCTVA représente 52 987,24€, conformément aux prévisions.

Les recettes de taxe d'aménagement sont de 16 277€ pour 2024.

## Projection des comptes de la commune au 19/02/2025

Il faut noter qu'en 2025 les comptes de 2024 de la commune seront présentés sous la forme du compte financier unique (CFU) et non plus du compte administratif (CA). Ce nouveau document remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion, en présentant toutes les informations qu'ils contenaient dans un seul et même document. Il apporte donc une information financière simplifiée et plus lisible.

### Section de Fonctionnement

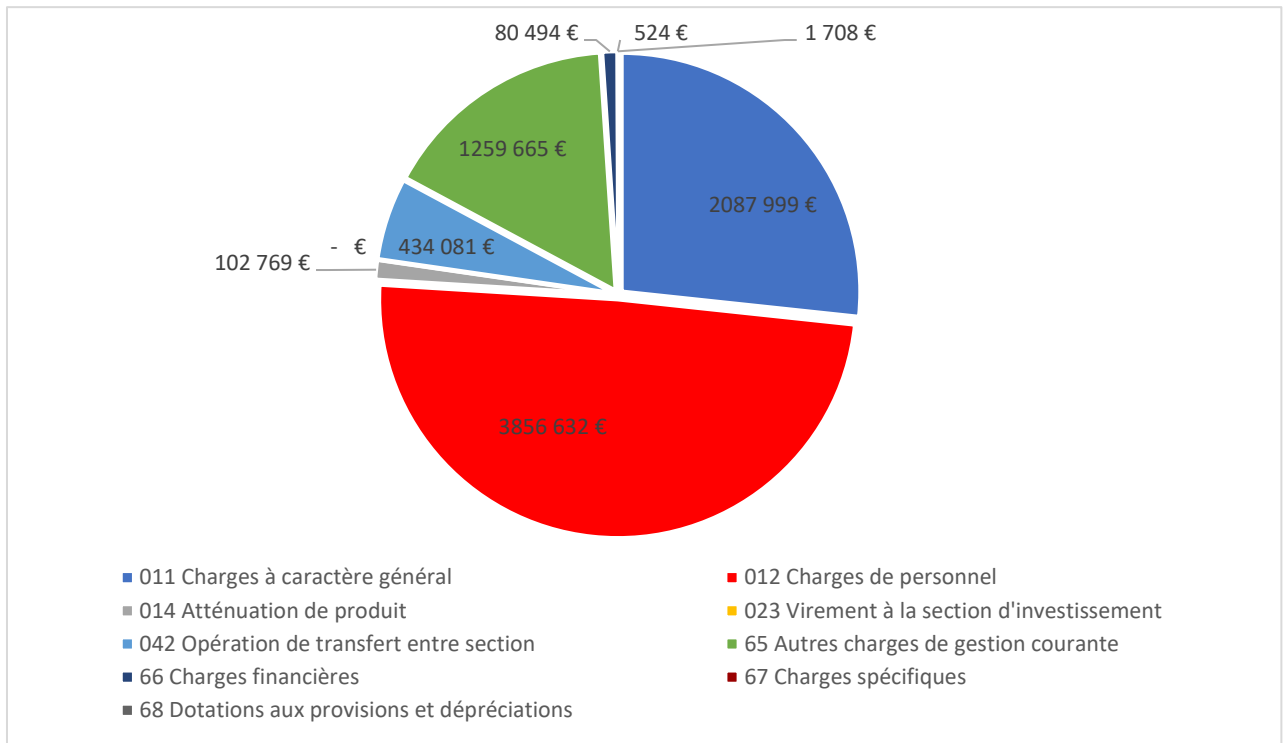
		Budget 2024	Exécuté 2024
DEPENSES	011 Charges à caractère général	2 104 651 €	2 087 999 €
	012 Charges de personnel	3 952 000 €	3 856 632 €
	014 Atténuation de produit	148 294 €	102 769 €
	023 Virement à la section d'investissement	349 633 €	- €
	042 Opération d'ordre de transfert entre section	438 286 €	434 081 €
	65 Autres charges de gestion courante	1 274 214 €	1 259 665 €
	66 Charges financières	104 000 €	80 494 €
	67 Charges spécifiques	5 000 €	524 €
	68 Dotations aux provisions et dépréciations	2 500 €	1 708 €
	TOTAL	8 378 577 €	7 823 872 €
		Budget 2024	Exécuté 2024
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	437 508 €	437 508 €
	013 Atténuation de charges	130 000 €	185 613 €
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 985 €	37 985 €
	70 Produits des services	648 500 €	616 073 €
	73 Impôts et taxes	2 155 431 €	2 124 372 €
	731 Fiscalité locale	3 898 000 €	4 075 114 €
	74 Dotations	965 000 €	1 006 527 €
	75 Autres produits de gestion	101 143 €	124 738 €
	76 Produits financiers	10 €	148 €
	77 Produits exceptionnels	5 000 €	2 624 €
	TOTAL	8 378 577 €	8 610 701 €
RESULTAT	- €	786 829 €	

La gestion rigoureuse de l'exercice 2024 a permis de dégager un résultat de fonctionnement positif de l'ordre de 787k€.

### **Pour 100 € de dépenses de fonctionnement, la commune aura consacré :**

- 26€ pour les charges à caractère général
- 49€ pour les charges de personnel
- 2€ pour les remboursements FPIC et SRU
- 16€ pour les autres charges (subventions, élus, participations obligatoires, ALAE)
- 1€ pour les intérêts de la dette (charges financières)

- 6€ pour les dotations aux amortissements



**Résultat de clôture :** 787 k€ dont 438 k€ de résultat 2023 reporté.  
**Résultat de fonctionnement 2024 : 349 k€.**

### Section d'investissement

		Budget 2024	Exécuté 2024
DEPENSES	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 528 €	5 528 €
	040 Opération d'ordre de transfert entre section	37 985 €	37 985 €
	041 Opérations patrimoniales	86 016 €	86 016 €
	16 Emprunts et dettes	413 974 €	413 974 €
	20 Immobilisations incorporelles	196 399 €	13 004 €
	204 Subventions d'équipements versées	- €	- €
	21 Immobilisations corporelles	625 096 €	398 873 €
	23 Immobilisations en cours	730 737 €	547 633 €
	26 Participations et créances rattachées à des participations	2 536 €	2 536 €
	27 Autres immobilisations financières	- €	- €
	TOTAL	2 098 270 €	1 505 549 €
		Budget 2024	Exécuté 2024
RECETTES	021 Virement de la section de fonctionnement	349 633 €	- €
	024 Produits des cessions d'immobilisations	141 000 €	- €

	040 Opération d'ordre de transfert entre section	438 286 €	434 081 €
	041 Opération patrimoniales	86 016 €	86 016 €
	10 Dotations	485 542 €	480 807 €
	13 Subventions d'investissement	597 793 €	178 246 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	400 €
	23 Immobilisations en cours	- €	672 €
	TOTAL	2 098 270 €	1 180 221 €
	RESULTAT	- €	- 325 327 €

**Résultat de clôture hors Restes A Réaliser : - 325 k€ dont - 6 k€ de résultat 2023 reporté.**

**Résultat d'investissement 2024 : - 320 k€.**

**Etat des restes à réaliser : 342 k€ en dépenses et 257k€ en recettes, soit - 85k€ de restes à réaliser.**

**Résultat de clôture investissement + RAR = - 410 k€**

### Prévision d'affectation du résultat

Résultat global de l'exercice (Fonctionnement + Investissement hors RAR) : + 461 502€

Résultat cumulé de l'exercice avec RAR : + 376 835€

Au sens du CGCT, le résultat du Compte Administratif (CA) s'apprécie Reste à

Réaliser (RAR) inclus ; **le résultat du CA 2024 est donc 376 835 €.**

Résultat de fonctionnement CA 2024 : + **787 K€**

Résultat d'investissement CA 2024 (RAR inclus) : - **410 K€**

**Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit venir couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, aussi l'affectation du résultat anticipé serait la suivante :**

Affectation au BP 2025	
002 Recette de fonctionnement :	+ 377 K€
001 Dépense d'investissement :	- 325 K€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé :	+ 410 k€
<i>Total des RAR :</i>	<i>-85 k€</i>

## LA PPI 2024-2026 ACTUALISE

L'année 2025 est la dernière année pleine du mandat. La rétrospective précédente nous montre la complexité liée au contexte, mais aussi aux décisions erratiques de l'Etat

concernant les collectivités, qui rend difficile la projection dans les années à venir en termes de volume de dépenses et de recettes envisagées sur la section de fonctionnement.

Depuis 2020, face aux crises successives subies par les collectivités (sanitaires, énergétiques, inflationnistes) nous avons démontré, en responsabilité notre capacité d'adaptation des finances locales.

La PPI 2024-2026 prend en compte la dégradation des finances publiques au plan national, après le « **quoi qu'il en coûte** » nous entrons dans **une période de rigueur** qui nous engage à minima sur les 4 prochaines années. Dès 2025 nous devons couvrir l'augmentation des charges et la réduction de nos recettes prévues en PLF2025 (augmentation du taux de cotisation CNRACL, baisse de la TVA reversée aux EPCI qui, par ricochet, réduiront nos ressources d'investissement)

Or, du résultat de la section de fonctionnement, découle la possibilité de réaliser les projets d'investissement communaux et surtout les conditions de réalisation de ces projets (volume d'endettement).

Dans ce contexte difficile, nous poursuivrons les investissements nécessaires à la modernisation de la Ville.

Nous prenons la décision de reporter le projet de couverture du patinodrome et de prioriser des investissements dans les travaux de rénovation globale et durable du groupe scolaire du Bois de la Barthe.

En optant pour cette approche, nous œuvrons à la fois pour l'environnement et l'éducation des générations futures.

Les travaux à énergie renouvelable permettront de réduire les coûts énergétiques à long terme de l'école, tout en sensibilisant les élèves et le personnel à l'importance de la transition énergétique.

Sur le niveau de nos charges de fonctionnement, bien que déjà très contenues (773€/habitants en 2023, contre 1 062€/habitants pour les communes de même strate, soit 27 % de moins\*), nous devons poursuivre une gestion rigoureuse permettant à la fois de financer le plan pluriannuel d'investissement et prendre les mesures nécessaires pour soutenir et préserver l'avenir du théâtre municipal. Il nous paraît également nécessaire de continuer à soutenir nos associations qui jouent un rôle crucial dans la promotion du bien-être et du développement social, ainsi que dans la fourniture de services essentiels à la commune.

En investissant dans nos associations, et en garantissant la pérennité de leurs activités, nous maximisons l'efficacité des ressources et assurons une meilleure allocation des fonds publics.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont très faibles au regard de celles de la strate (856 €/habitants en 2023, contre 1 272€/habitants pour les communes de même strate, soit 33% de moins\*). Nous ne procéderons pas à une augmentation des impôts locaux.

Le volume des investissements est stable, afin de conserver une épargne nette positive et une capacité de désendettement inférieure à 9 ans en 2026, conformes aux engagements pris en début de mandat.

\* Fiche financière-AEFF de la DGFIP

## **Perspectives pour la section de fonctionnement**

### **Les dépenses de fonctionnement**

<b>Budget Principal</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Dépenses courantes de fonctionnement (011+012+014+65)</b>	<b>7 307</b>	<b>7 697</b>	<b>7 853</b>
Frais de personnel (012)	3 857	4 001	4 101
Charges de gestion générale (011)	2 088	2 055	2 035
Transferts et autres charges( 65+014)	1 362	1 641	1 717

Les **charges à caractères général (011)** seront stabilisées.

Un travail d'estimation au plus juste des besoins a été fait auprès des services de la collectivité, en associant chaque responsable à la préparation budgétaire 2025, afin de parvenir à des efforts de chacun pour une bonne gestion.

En termes de **masse salariale (012)**, les crédits prévus devraient suivre le niveau de l'inflation. Nous poursuivrons les titularisations d'agents publics contractuels, et revaloriserons le régime indemnitaire.

Concernant les **autres charges de gestion courante (65)**, elles devraient connaître une hausse de 261k€, qui s'explique notamment par les projets portés par le SDEHG pour le compte de la commune, ainsi que l'augmentation des subventions d'équilibre au théâtre et au CCAS. Les **atténuations de produits (014)**, elles sont anticipées en diminution de 42k€, puisqu'en 2024 était prévu un remboursement conjoncturel de correction de la DSC qui n'a plus lieu d'être. Par ailleurs la pénalité SRU ainsi que la contribution de la commune au fond de péréquation des ressources intercommunales devraient diminuer.

Les subventions aux associations seront maintenues à la même hauteur que 2024. Les subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS seront examinées en fonction de la situation de ces deux entités. Les subventions attribuées aux crèches seront augmentées pour tenir compte de leur situation financière.

Concernant les **charges financières**, elles seront en baisses sur la période, en l'absence de recours à un nouvel emprunt.

	Intérêts de la dette
2024	80 926,14 €
2025	71 582,35 €
2026	62 945,89 €

### Les recettes de fonctionnement

Budget Principal	2024	2025	2026
<b>Recettes courantes de fonctionnement (013+70+73+74+75)</b>	<b>8 132</b>	<b>8 210</b>	<b>8 341</b>
<b>Pourcentage de la fiscalité dans les RF</b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>45%</b>
Fiscalité directe (731)	3 553	3 620	3 729
Fiscalité indirecte (731)	522	490	503
Fiscalité reversée (73)	2 124	2 181	2 205
Dotations et subventions (74)	1 007	1 103	1 096
Redevances et autres produits (70+013+75)	926	816	808

#### **La DGF devrait connaître une petite augmentation (23k€).**

La Dotation de Solidarité Communautaire devrait connaître un bon dynamisme, corrélé à celui de la commune. L'Attribution de Compensation sera stable jusqu'en 2026, en étant fixée à 1 778 k€ par Toulouse Métropole (**Fiscalité reversée**).

La **fiscalité indirecte** est relativement stabilisée. Les recettes de DMTO devraient être en légère augmentation. Les recettes issues des droits de place et de la taxe sur les pylônes sont légèrement revalorisées au niveau de l'inflation. La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devrait légèrement diminuer du fait d'un mode de calcul différent.

**Les redevances et autres produits** sont prévus en diminution puisqu'avec la révision des tarifs de cantine et l'intégration du dispositif « cantine 1€ » le recettes de cantine sont en diminution, cette diminution étant compensée par la participation de l'Etat, que l'on retrouve dans les dotations. Les revenus des immeubles comprennent le loyer de la Poste, de l'ex-

logement de fonction, du logement au 20 rue principale, des crèches, et l'ancienne école Maurice Fonvieille pour un total d'environ 95k€. Les remboursements sur charges de personnel sont estimés à 105k€, en diminution du fait d'une révision de la couverture assurantielle. Les recettes périscolaires sont estimées pour 2025 à 505k€, en comprenant la participation de l'Etat via le dispositif cantine 1€.

**La fiscalité directe** augmentera de façon mécanique par le biais des bases cadastrales dont l'Etat a annoncé une augmentation de + 1.7 % en 2025. Nous estimons une augmentation des bases de + 3% pour 2026, au regard des prévisions en termes d'inflation et des constructions nouvelles. Nous maintiendrons les taux d'imposition actuels jusqu'à la fin du mandat.

## **Perspectives pour la section d'investissement**

### **Les dépenses d'investissement**

- Les investissements récurrents

Ils sont nécessaires au renouvellement usuel des infrastructures communales (renouvellement du parc automobile par exemple), et sont estimés à hauteur de 250 000€ par an, ainsi que 50 000€ par an d'investissements en lien avec la transition environnementale.

<b>Quelques opérations 2025</b>	<b>Montants en euros</b>
Fauteuils ECP	90 000 €
Lave-vaisselle	72 000 €
Véhicule électrique	30 000 €
Tondeuse	29 000 €
Ateliers municipaux	29 938 €
PC et câblage réseau	27 000 €

En effet pour la suite du mandat, la municipalité souhaite affirmer une politique engagée dans la transition vers une ville durable avec des projets de réduction de la consommation énergétique grâce à des travaux de performance énergétique. Ces investissements doivent permettre de réaliser des économies d'énergie et d'entretien et réparations qui limiteront les dépenses de fonctionnement.

- Acquisitions foncières

Il n'y a pas de nouvelle acquisition foncière prévues sur la fin du mandat.

- Réhabilitation du groupe scolaire du Bois de la Barthe

Un scénario de réhabilitation du groupe scolaire du bois de la Barthe sera étudié. Des crédits seront inscrits en fonction des besoins et des subventions attendues.

### **Les recettes d'investissement**

Outre les recettes issues des amortissements, à compter de 2025, la commune perçoit une taxe d'aménagement dont le montant devrait augmenter par rapport à 2024, pour passer de 16k€ à 54k€.

Le montant du FCTVA est calculé en appliquant 16.404% aux dépenses d'investissement réalisées en N-1, hors achat de foncier non soumis à la TVA. En 2025, les recettes de FCTVA devraient être de 115k€, en hausse par rapport à 2024, puisque le projet de ferme agricole a entraîné des dépenses d'investissement supplémentaires.

Une cession immobilière est prévue pour 100k€.

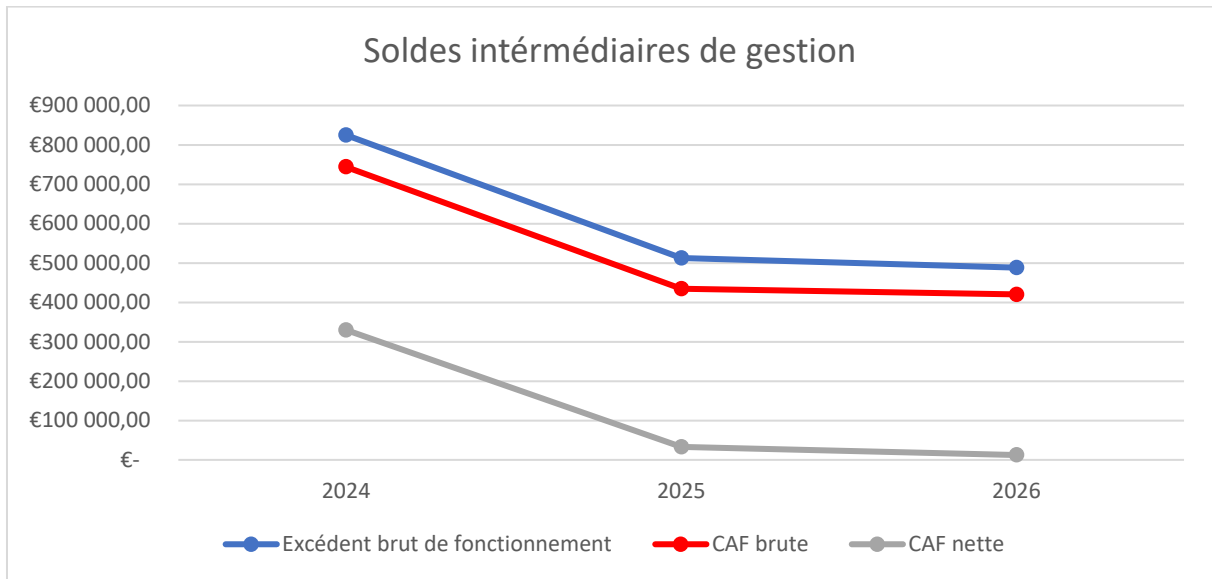
Il n'y a pas d'emprunt prévu en 2025.

## Les ratios financiers des grands équilibres

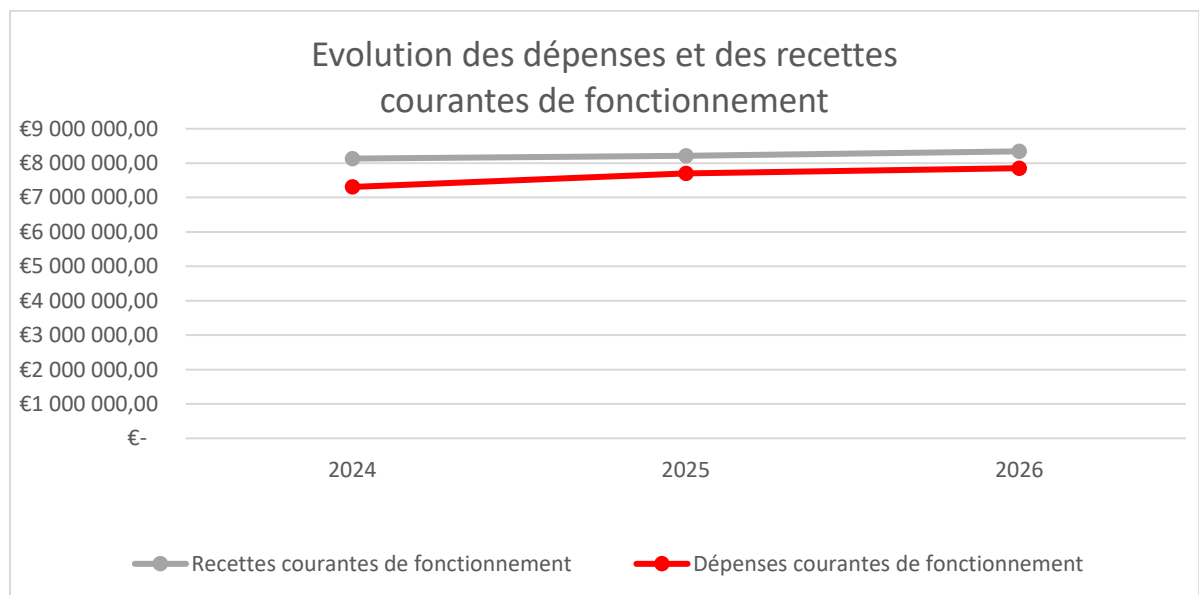
### Tableau de bord

Budget Principal	2024	2025	2026
<b>Dépenses courantes de fonctionnement (011+012+014+65)</b>	<b>7 307</b>	<b>7 697</b>	<b>7 853</b>
Frais de personnel (012)	3 857	4 001	4 101
Charges de gestion générale (011)	2 088	2 055	2 035
Transferts et autres charges( 65+014)	1 362	1 641	1 717
<b>3 = 1-2 Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>825</b>	<b>513</b>	<b>488</b>
<b>4</b> Résultat financier (66)	-80	-76	-67
<b>5</b> Résultat exceptionnel et provisions (77+78-67-68)	-1	-2	-1
<b>6 = 3+4+5 CAF Brute</b>	<b>744</b>	<b>435</b>	<b>420</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>7 Recettes d'investissement</b>	<b>249</b>	<b>563</b>	<b>116</b>
Dotations (FCTVA)	53	115	96
Subvention (chap 13)	178	33	
Cessions	1	105	
Autres recettes (dont taxe d'aménagement)	17	53	20
RAR		257	
<b>8 = 6+7 Financement propre disponible</b>	<b>993</b>	<b>998</b>	<b>537</b>
<b>9 Dépenses d'équipement</b>	<b>962</b>	<b>822</b>	<b>250</b>
Enveloppe verte	75	24	40
Patinodrome			
Ferme maraîchère	481		
Nouvelle école MF			
Acquisitions foncières	156		
Rénovation bois de la Barthe		235	
Budget participatif	14	10	10
Enveloppe générale	236	222	200
RAR		331	
<b>10 - Remboursement du capital dette</b>	<b>414</b>	<b>402</b>	<b>408</b>
<b>11 = 6-10 CAF Nette</b>	<b>330</b>	<b>33</b>	<b>12</b>
<b>12 = 9+10-8 Besoin de Financement</b>	<b>383</b>	<b>226</b>	<b>121</b>
<b>13 Emprunts nouveaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>14 Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>843</b>	<b>460</b>	<b>234</b>
<b>15 = 14+13-12 Fonds de roulement au 31/12</b>	<b>460</b>	<b>234</b>	<b>113</b>
<b>16 Encours de dette au 1er janvier</b>	<b>4 799</b>	<b>4 385</b>	<b>3 983</b>
<b>17 = 16-10+13 Encours de dette au 31/12</b>	<b>4 385</b>	<b>3 983</b>	<b>3 575</b>
<b>18 Capacité de désendettement (17/6)</b>	<b>5,9</b>	<b>9,2</b>	<b>8,5</b>

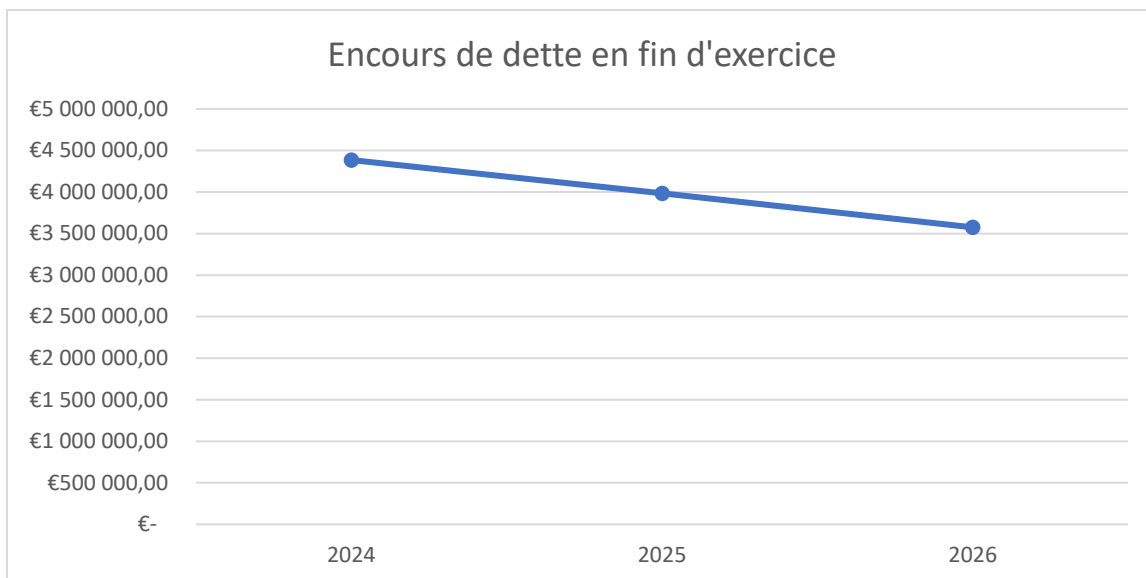
## Les soldes intermédiaires de gestion



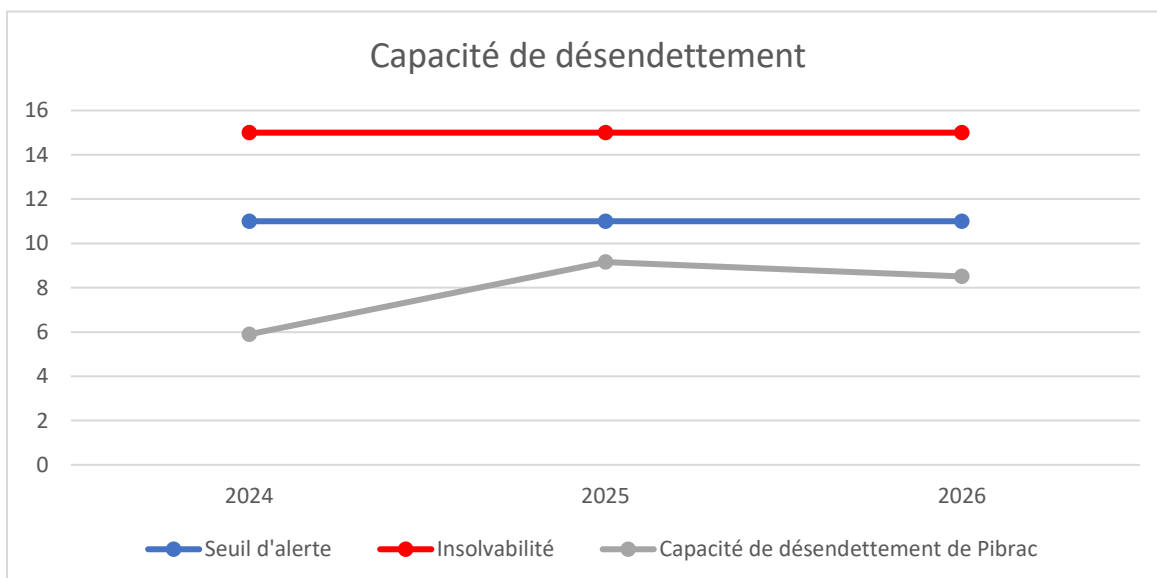
## Evolution des dépenses et des recettes

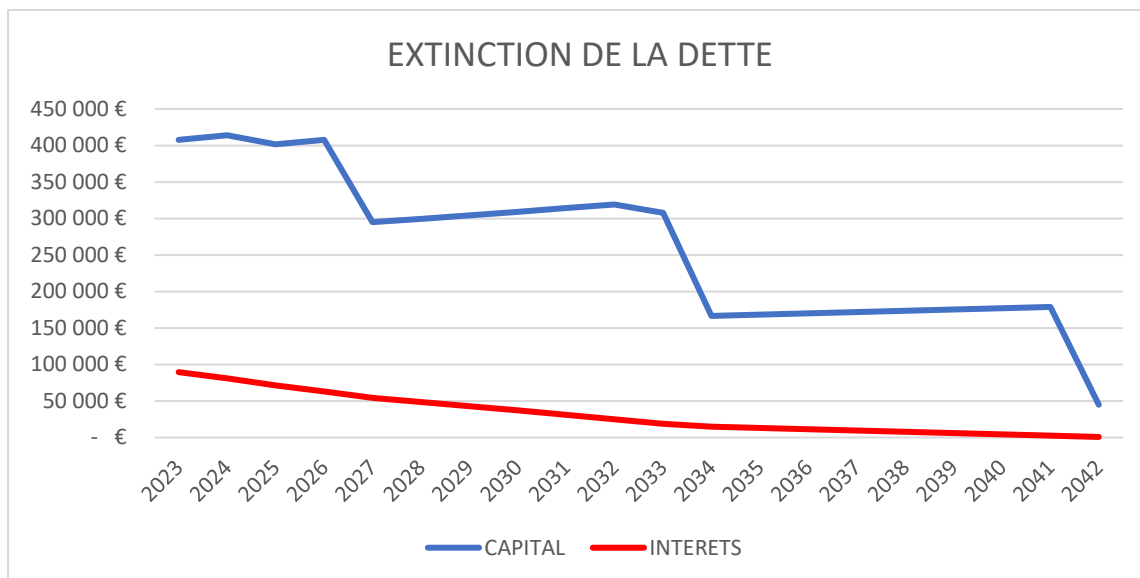


## Evolution du stock de dette



### Evolution de la capacité de désendettement





Le stock de dette diminue progressivement jusqu'à la fin du mandat, puis en pallier tombant à 300k€ en 2027, puis 150k€ en 2034 pour une extinction programmée en 2042. La capacité de désendettement sera de 8,5 ans en 2026, cela sans souscription de nouvel emprunt.

## Éléments du budget prévisionnel 2025

### Section de fonctionnement

		Proposition 2025
DEPENSES	011 Charges à caractère général	2 119 324 €
	012 Charges de personnel	4 042 110 €
	014 Atténuation de produit	106 000 €
	023 Virement à la section d'investissement	278 377 €
	042 Opération de transfert entre section	433 784 €
	65 Autres charges de gestion courante	1 534 986 €
	66 Charges financières	82 595 €
	67 Charges spécifiques	5 000 €
	68 Dotations aux provisions et dépréciations	1 500 €
	TOTAL	8 603 675,48 €
		Proposition 2025
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	376 835 €
	013 Atténuation de charges	105 000 €
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 992 €
	70 Produits des services	569 317 €
	73 Impôts et taxes	2 181 137 €
	731 Fiscalité locale	4 062 495 €
	74 Dotations	1 103 163 €
	75 Autres produits de gestion	142 706 €

	76 Produits financiers	30 €
	77 Produits exceptionnels	5 000 €
	TOTAL	8 603 675,48 €
	RESULTAT	- €

### Section d'investissement

		Proposition 2025
DEPENSES	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	325 327 €
	040 Opération d'ordre de transfert entre section	57 992 €
	041 Opérations patrimoniales	- €
	16 Emprunts et dettes	402 171 €
	20 Immobilisations incorporelles	35 569 €
	204 Subventions d'équipements versées	- €
	21 Immobilisations corporelles	542 336 €
	23 Immobilisations en cours	317 037 €
	26 Participations et créances rattachées à des participations	- €
	27 Autres immobilisations financières	400 €
	TOTAL	1 680 833 €
		Proposition 2025
RECETTES	021 Virement de la section de fonctionnement	278 377 €
	024 Produits des cessions d'immobilisations	100 000 €
	040 Opération d'ordre de transfert entre section	433 784 €
	041 Opération patrimoniales	- €
	10 Dotations	578 658 €
	13 Subventions d'investissement	290 014 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
	23 Immobilisations en cours	- €
	TOTAL	1 680 833 €
	RESULTAT	- €

## Budget de l'Espace Culturel Public (ECP) : analyse et perspectives

### Exécution budgétaire globale 2024

- **Section de fonctionnement**

		Budget 2024	Exécuté 2024
DEPENSES	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
	011 Charges à caractère général	234 665 €	232 002 €
	012 Charges de personnel	264 310 €	242 201 €
	042 Opération de transfert entre section	20 000 €	18 785 €
	65 Autres charges de gestion courante	612 €	35 €
	68 Dotations aux provisions et dépréciations	- €	- €
	TOTAL	519 587 €	493 023 €
		Budget 2024	Exécuté 2024
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	61 256 €	61 256 €
	013 Atténuation de charges	4 500 €	5 063 €
	70 Produits des services	175 619 €	149 988 €
	74 Dotations	270 000 €	270 000 €
	75 Autres produits de gestion	8 212 €	2 819 €
	TOTAL	519 587 €	489 126 €
RESULTAT		- €	- 3 897 €

○ **Section d'investissement**

INVESTISSEMENT			
		Budget 2024	Exécuté 2024
DEPENSES	21 Immobilisations corporelles	24 573 €	247 €
	TOTAL	24 573 €	247 €
		Budget 2024	Exécuté 2024
RECETTES	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 573 €	4 573 €
	040 Opération d'ordre de transfert entre section	20 000 €	18 785 €
	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
	TOTAL	24 573 €	23 358 €
RESULTAT		- €	23 112 €

Les seules recettes de la section sont les écritures d'ordre liées aux amortissements.

**Prévision d'affectation du résultat**

Résultat global de l'exercice (Fonctionnement + Investissement hors RAR) : +19 214€

Résultat cumulé de l'exercice avec RAR : + 18 474€

Au sens du CGCT, le résultat du Compte Administratif (CA) s'apprécie Reste à Réaliser (RAR) inclus ; **le résultat du CA 2025 est donc 19 214 €.**

Résultat de fonctionnement CA 2025 : - 4 K€

Résultat d'investissement CA 2024 (RAR inclus) : + 23 K€

**Aussi l'affectation du résultat anticipé sera la suivante :**

Affectation au BP 2025	
002 Dépense de fonctionnement :	- 4 K€
001 Recette d'investissement :	+ 23 K€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé :	0 k€
<i>Total des RAR :</i>	<i>+1 k€</i>

## Les orientations 2025

Le renouvellement du matériel scénique ainsi que le remplacement des anciens projecteurs au format LED seront prévus.

La modernisation de la salle doit être supportée par le BP de la Commune, car le bâtiment est inscrit à son actif.

## Eléments du budget prévisionnel 2025

### Section de fonctionnement

		Proposition 2025
DEPENSES	002 Résultat de fonctionnement reporté	3 897 €
	011 Charges à caractère général	245 820 €
	012 Charges de personnel	280 160 €
	042 Opération de transfert entre section	19 000 €
	65 Autres charges de gestion courante	8 855 €
	68 Dotations aux provisions et dépréciations	100 €
	TOTAL	557 833 €
		Proposition 2025
RECETTES	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €
	013 Atténuation de charges	- €
	70 Produits des services	171 003 €
	74 Dotations	380 000 €
	75 Autres produits de gestion	6 830 €
	TOTAL	557 833 €
RESULTAT		- €

### Section d'investissement

		Proposition 2025
DEPENSES	21 Immobilisations corporelles	42 112 €
	TOTAL	42 112 €
		Proposition 2025
RECETTES	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 112 €
	040 Opération d'ordre de transfert entre section	19 000 €
	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €
	TOTAL	42 112 €
	RESULTAT	- €
	RESULTAT TOTAL	- €